



15ème législature

Question N° : 44365	De Mme Michèle Victory (Socialistes et apparentés - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement secondaire	Tête d'analyse > Inégalité des postes ouverts au concours de CPE	Analyse > Inégalité des postes ouverts au concours de CPE.
Question publiée au JO le : 22/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Victory alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la répartition des postes ouverts de conseiller principal d'éducation pour les trois concours au titre de l'année 2022. En effet, l'arrêté du 23 novembre 2021 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours externe, concours interne et troisième concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation prévoit l'ouverture de 560 postes pour le concours externe contre seulement 70 pour le concours interne. Par comparaison avec le concours de 2021, le nombre de places offert pour le concours externe a augmenté de 107 % alors que le concours interne se contente d'une augmentation de 0 %. Alors que le ministre de l'éducation nationale vante constamment la possibilité pour les assistants d'éducation d'effectuer un parcours de préprofessionalisation qui permettrait une supposée entrée dans les métiers du professorat et de l'éducation, elle souhaite alerter le ministre sur l'impossibilité, dans les faits, de favoriser ce parcours compte tenu des postes offerts au concours et lui demande sa position sur le sujet.